

9 et 10 Fev 1968

03760

COMITE INTER-ETATS
POUR L'AMENAGEMENT

du

BASSIN DU FLEUVE SENEGAL

Vème REUNION - Point 8

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME D'ACTION DU COMITE INTER-ETATS

B/ - AUTRES RECHERCHES DE FINANCEMENT -

Nous proposons de procéder à des recherches de financement orientées de la façon suivante :

1) - Couverture d'une partie de nos dépenses de contrepartie dans les projets PNUD/CIE, en recherchant auprès de l'US-AID, du FAC et du FED une aide financière appropriée pour les projets Hydroagricole II, Fouta-Djalou, Développement de la zone de Savane.

2) - Recherches de financements spécifiques

a - L'IGN est l'organisme le plus intéressant pour nous pour la couverture topographique du Bassin du Sénégal.

Nous proposons donc de rechercher auprès du FAC et du FED la poursuite par l'IGN des travaux de cartographie topographique.

Ces documents nous sont nécessaires actuellement et deviendront rapidement indispensables à l'exécution de nos programmes.

b - La création de nos Divisions Techniques implique que nous recherchions des Cadres supérieurs de haute valeur.

Nous suggérons de rechercher ces cadres en fonction de leur valeur et aussi en fonction des possibilités que leur pays d'origine ou les organismes internationaux auront pour financier leur mise à la disposition du Comité Inter-Etats.

c - Il serait utile de rechercher le financement de matériel d'équipement portuaire pour les ports fluviaux du Fleuve Sénégal.

.../...

De la même façon, il serait utile d'étudier et de rechercher à faire financer la création d'une liaison rail-fleuve à St-Louis en rive gauche, en amont du pont Faidherbe, l'amélioration de la liaison Route Fleuve à Rosso, et la liaison Rail-Fleuve à Ambidédi.

Ceci peut donner lieu à études dans le cadre du projet Navigation, s'il démarre vite, ou à des petites études autofinancées, ou à des études financées par des aides bilatérales à rechercher.

Les recherches de financement de l'exécution des travaux correspondants peuvent être effectuées par le Comité Inter-Etats en direction du FED, du FAC, de l'USAID, de la BIRD (Section AID), de l'URSS, de l'Allemagne.

Il est important en effet que les escales soient équipées de nouveaux quais correspondant à l'emploi d'un nouveau type de matériel de transport, à faible tirant d'eau. Ces petits travaux d'équipement portuaire apporteront aussi des facilités de manutention aux embarcations traditionnelles.

d - Pour le Centre de Documentation et d'archives du bassin du fleuve Sénégal, ainsi que pour la plaquette et la revue du Comité Inter-Etats, il est souhaitable que nous recherchions une aide financière appropriée.

- Il est demandé aux Etats de faire des propositions sur les financements qu'ils désirent voir rechercher conformément à l'article 9 de la Convention du 26 Juillet 1963 et de l'article 10 par. g de la Convention du 6 Février 1964.

CONCLUSION

1) - Nous demandons que le mandat général donné par la 4ème réunion au Président soit confirmé.

2) - Qu'il soit tenu compte de l'emploi du temps chargé du Président pour autoriser le Secrétaire Général à effectuer les démarches de recherches de financement en accord avec le Président, qui introduirait et concluerait ces recherches.

3) - Que les Etats et le Comité Inter-Etats étudient et arrêtent un programme intérimaire d'investissements dont l'essentiel est donné :

- a - Par les projets-pilotes PNUD/CIE
- b - Par une action d'équipement fluvial et portuaire, y compris toute solution provisoire possible sur le port de St-Louis.
- c - Par des actions souhaitées par les Etats dans le cadre de leurs préoccupations économiques.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-